



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14 - INT - 306

Déposé le : 28.10.14

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précisés pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Gymnase du Chablais

Texte déposé

Dernièrement le CE a annoncé avoir fait son choix sur l'emplacement du futur gymnase dans le Chablais.

Etant municipal à Bex, je m'étonne du choix du CE avec mes collègues socialistes majoritaires à la municipalité de Bex.

C'est certes son choix mais je me permets de poser quelques questions afin de peut être clarifier un tant soit peu la situation dans le Chablais pour les Députés issus d'autres régions, afin de comprendre le choix du CE et de connaître toutes ses conséquences.

Les deux communes Aigle et Bex étaient dans une concurrence saine pour obtenir le futur gymnase du Chablais.

Certes comme déjà dit les majorités ne sont pas identiques dans les deux communes, une a 4 municipaux PLR sur 5 alors que l'autre a 4 PS sur 7.

Loin de moi l'idée que les majorités au sein des Municipalités puissent agir dans un choix de construction, surtout que si cela avait été le cas Bex aurait dû largement l'emporter, car c'est bien dans cette dernière que la majorité au sein de l'exécutif est la même qu'au sein de notre gouvernement.

Aussi après le choix du CE et afin que la commission qui devra plancher sur l'EMPD pour la construction de ce gymnase puisse connaître tous les enjeux de cette constructions je souhaite poser les questions suivantes :

1. Au vu du boum des constructions et de l'évolution démographique du Chablais comment se fait-il que l'on choisisse un site qui ne sera que difficilement prêt en 2024 alors que l'autre site est prêt à être construit demain, il est zoné d'utilité publique, libre de toutes constructions et en main d'une collectivité, en l'occurrence la commune ? En effet Bex possède 10'000 m² en zone d'utilité publique alors qu'à Aigle il y a encore pour quelques années, à savoir jusqu'à la mise en fonction de l'hôpital Chablais-Riviera, un hôpital qu'il faudra démolir pour reconstruire un gymnase.

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

2. Les transports ont été semble-t-il considérés comme rédhibitoires pour Bex, alors qu'aujourd'hui les élèves qui sont en surnombre au gymnase de Burrier sont envoyés sur Lausanne avec au minimum deux modes de transports ce qui veut dire que pour arriver à l'heure ces élèves doivent partir de leurs domiciles presque 2 heures avant les cours. Comment le CE peut-il prendre cet argument pour évincer un site ?
3. A l'heure où l'on parle de délocalisation comment peut-on ainsi concentrer les activités cantonales dans un chef lieux de District. En effet l'on vient d'accepter dans ce parlement l'agrandissement de l'école de commerce d'Aigle, ne devrait on pas privilégier un gymnase légèrement délocalisé dans une commune qui n'a pas d'infrastructure cantonale sur son territoire ?
4. Les deniers publics sont ils bien utilisés et n'y a-t-il pas une dépense supplémentaire de l'ordre de 10 à 20% pour une construction à Aigle plutôt qu'à Bex ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



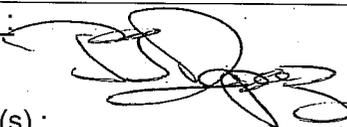
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Rapaz Pierre-yves

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :